BLIDA

Démantèlement d'un réseau de trafiquants de drogue à Béni Mered

Les éléments de la police judiciaire de la Sûreté urbaine de Béni Mered, à 6 km au nord de Blida, viennent de mettre fin aux agissements d'un réseau spécialisé dans le trafic de psychotropes dont les membres sont âgés de 27 à 29 ans.

A l'issue de cette opération, 3 000 comprimés de psychotropes de différentes variétés ont été saisis. Tout comme les policiers ont mis la main sur 27 comprimés appelés communément «fusil» et que les drogués prennent à la place de l'héroïne. Cette drogue est vendue au prix de 1 500 DA le comprimé.

Il est à noter que ce coup de filets est venu suite aux informations parvenues à la police, faisant état de la présence à Béni Mered de personnes qui commercialisaient des psychotropes.

Une enquête a été ouverte. Après avoir identifié le principal fournisseur, les policiers ont procédé à une perquisition dans son domicile, qui s'est soldée par la découverte de 2 100 comprimés. Interrogé, il dénonça ses acolytes dont deux ont été arrêtés en possession de 777 comprimés de psychotropes alors que les autres suspects font toujours l'objet de recherches.

Présentés jeudi dernier devant le procureur de la République de Blida, les trois mis en cause ont été écroués.

M. B.

BÉJAÏA

Un enfant retrouvé vivant le lendemain de son enlèvement

Le drame vécu à Constantine le 9 mars dernier, suite à l'odieux massacre de Haroun et d'Ibrahim, a failli se reproduire, la semaine dernière, dans la wilaya de Béjaïa, n'était l'intervention rapide de la Gendarmerie nationale.

Nous avons appris du groupement de la gendarmerie de Béjaïa, que dans l'après-midi de lundi dernier vers 18h45, Farès B., un enfant âgé d'à peine 4 ans et fils d'un ingénieur à Sonatrach, qui se trouvait dans la cour de son domicile familial, où il avait l'habitude de jouer avec des petits voisins dans la commune de Boudjellil, distante d'une soixantaine de kilomètres au sud-ouest du chef-lieu, avait subitement disparu.

La famille du garçonnet après l'avoir vainement cherché dans l'entourage immédiat et alentour de la maison familiale, quelque peu isolée du village, a alerté la Gendarmerie nationale.

Le petit garçon avait été abordé, selon les premiers éléments de l'enquête, par un homme à bord d'une fourgonnette bleue, avant de l'embarquer de force et de démarrer en trombe.

Le commandement de la Gendarmerie nationale, saisi de l'affaire, a aussitôt enclenché une vaste opération de recherche dans les forêts et la rivière avoisinante en mobilisant quelque 150 gendarmes et tous les moyens nécessaires, y compris une brigade canine pour retrouver le petit Farès. Le ratissage a été dirigé par le colonel Nordine Akrouf, le premier responsable de la gendarmerie de Béjaïa en personne.

L'angoisse des parents du jeune enfant et des voisins, s'est intensément accentuée à la nuit tombée, surtout que celui-ci, n'avait pas été retrouvé malgré l'impressionnant dispositif engagé pour sa cause et qu'aucun signe de vie n'était venu atténuer le chagrin de ces derniers.

Le procédé de surface mené par les escadrons de la Gendarmerie nationale, a arrêté les recherches le lendemain à l'aube vers 3h, avant de reprendre deux heures plus tard dans les massifs forestiers de la région. Il aura fallu, beaucoup d'efforts à la brigade cynophile pour enfin retrouver le petit Farès sain et sauf, présentant de légères blessures au visage et ce, vers 8h05 du matin, endormi par terre dans une forêt, à 4 km du lieu de sa disparition.

La joie des retrouvailles était indescriptible au domicile familial et dans tout l'entourage de cette localité, qui a failli revivre le triste scénario de Constantine, nous a informé le colonel Akrouf, tout en soulignant que l'enquête est toujours en cours pour élucider les circonstances mystérieuses de cet enlèvement.

Kamel Gaci

DÉTENUS DEPUIS DÉCEMBRE DERNIER SANS AUCUN PROCÈS

Les jeunes de Takerboust enfin libérés

La joie était indescriptible avant-hier, devant le portail du pénitencier de Bouira où étaient détenus depuis décembre dernier douze jeunes du village Takerboust dans la commune d'Aghbalou, à 60 kilomètres à l'est de Bouira. Il faut dire que depuis leur arrestation, la mobilisation citoyenne n'a jamais cessé, réclamant le procès qui a tardé à être programmé et la libération de ces jeunes innocents dont le seul tort était de réclamer, un jour, aux responsables de ce pays, l'envoi d'une commission d'enquête sur la gestion des deniers publics à l'échelle locale.

Yazid Yahiaoui - Bouira (Le Soir) - Ne voyant rien venir, les autorités civiles comme le chef de daïra et le wali, faisant la sourde oreille, les citoyens avaient refusé les élections locales en saccageant les urnes. Le jour des élections, alors que les urnes étaient remplacées et que l'opération de vote avait repris, des centaines de jeunes s'affrontaient de l'autre côté du centre de vote avec les forces anti-émeutes dépêchées pour la circonstance.

Durant la journée, des blessés étaient constatés de part et d'autre et quelques jours plus tard, des convocations avaient été adressées à quelques 42 personnes soupçonnées d'être les meneurs de ces troubles. Durant plusieurs jours, douze jeunes étaient mis sous mandat de dépôt. Parmi ces jeunes, certains s'étaient présentés en personne à la Gendarmerie nationale de Chorfa avant d'être conduits à Bouira, devant le procureur qui les a mis sous mandat de dépôt. D'autres ont été interpellés lors des barrages de la gendarmerie. Depuis, tous les autres convoqués évitaient de se montrer en public.

Aussi, après plusieurs mois d'attente sans jugement, ce jeudi, le procès a enfin eu lieu au niveau du tribunal de Bouira et cela s'est terminé par la libération de dix jeunes.

Ces jeunes sont enfin libres grâce à la mobilisation extraordinaire de la population de ce plus grand village de Kabylie, mais aussi, et il faut bien le souligner , à la plaidoirie magistrale d'un certain Mokrane Ait Larbi, avocat émérite qui a eu, tout au long de sa plaidoirie que l'on pourra beaucoup assimiler à un cours magistral que l'on peut donner dans n'importe quelle université du monde, balayer avec preuves et articles à l'appui puisé du droit national et international, «y compris le droit juif abstraction faite du sionisme et les injustices qu'il inflige quotidiennement au peuple palestinien», comme il le précisera, que toutes les charges retenues contre ces détenus sont infondées et caduques. L'avocat des détenus évoquera, entre autres, le délit d'attroupement retenus contre ces jeunes en rappelant que de par le droit international, la définition d'attroupement qui requiert certaines caractéristiques comme la présence des autorités civiles et militaires dûment signalées et reconnues , n'existe pas dans ce cas de figure, puisque aucune autorité civile ni miliaire n'était présente. Et même les signes de leur présence comme la tenue réglementaire pour le P/APC, le chef de daïra ou le wali, ainsi que les gyrophares et autres mégaphones pour la sommation, n'étaient pas présents. Ensuite, le délit de vol caractérisé a été également balayé par l'avocat en rappelant que la définition de vol suppose l'accaparement d'un bien appartenant à autrui pour possession et donc, présence physique de ce bien volé. Or dans le cas de figure, il y avait les urnes que les jeunes avaient prises sans aucune résistance pour les détruire dans la cour. Il n'y avait aucun vol, mais un acte politique avec lequel les citoyens d'Aghbalou voulaient exprimer leur mécontentement, face à la démission des pouvoirs politiques qui avaient ignoré la correspondance qui leur a été envoyée quelques semaines auparavant, pour réclamer une commission d'enquête sur la gestion des PCD à l'échelle locale.

Aussi, la démission des responsables politiques, s'est toujours répercutée sur les policiers qui se retrouvent face aux citoyens en colère alors qu'il suffisait d'un dialogue pour éviter tout affrontement. Cela n'a pas été le cas.

L'autre anomalie, constatée et relevée par l'avocat, concerne les délits retenus contre ces jeunes d'une manière collective, qui est contraire au droit international en rappelant que le seul régime qui l'avait utilisée était celui de Vichy en France, durant la deuxième guerre mondiale. Enfin, pour ce qui est de l'empêchement de l'opération électorale retenu contre ces jeunes, l'avocat Mokrane Ait Larbi s'est basé sur les témoignages du chef de centre qui a avoué que le vote s'est déroulé dans les meilleures conditions, alors que pour les dommages réclamés par la partie civile, l'avocat rappelle que dans le cas de troubles, un article spécial stipule que c'est le Trésor public qui s'occupe de ces dédommagements.

Après cette plaidoirie et celle de Fatima Hadj Arab du RCD qui a rappelé également, le volet politique de ces événements et après la requête du procureur de la République qui a requis 5 ans de prison ferme et 500 000 dinars d'amende pour chacun des 12 détenus, le verdict est tombé dans l'après-midi : des peines avec sursis allant de 6 à 18 mois pour dix détenus, et des peines de 2 mois de prison ferme pour deux autres qui s'étaient présentés à la justice le 19 mars dernier, ont été prononcées. Pour les autres jeunes recherchés, toujours pour les mêmes chefs d'inculpation, ceux-ci sont condamnés à 2 ans de prison ferme par contumace, mais une fois présentés devant le juge, ceux-ci auront droit à un procès qui pourra se terminer éventuellement sur les mêmes élargissements que leurs camarades de ce jeudi. Un jeudi de joie puisque, après ce verdict, les dizaines de parents et amis, qui étaient rassemblés pendant toute la journée devant le tribunal de Bouira, se sont déplacés vers le pénitencier situé à la sortie est de Bouira, sur la route de Haizer, où les dix détenus étaient accueillis avec des applaudissements et des cris de joie vers 17 h 30, alors que les deux derniers qui avaient écopé de deux mois fermes, purgeront leurs peines la semaine prochaine, et seront libres le 19 mai prochain. Dans la soirée, un grand meeting a été organisé par le comité de soutien aux détenus, sur la place publique de Takerboust, chef-lieu de la commune d'Aghbalou.

Y. Y.

KHEMIS MILIANA

Le compte d'un client de la BEA vidé par un employé

De sources policières, on indique que la provision du compte d'un client originaire de Batna, évaluée à 4 000 euros, a été détournée par le guichetier âgé de 44 ans, affecté au service des devises étrangères.

Toujours selon ces sources, le client, un Batnéen, effectuait régulièrement de petits versements sur son compte et recevait en échange de faux reçus de versement. Ceci permettait au guichetier d'empocher ces versements dont le montant global avoisine les 4 000 euros, soit l'équivalent de plus de 60 millions de centimes en dehors du change officiel.

Le pot aux roses a été découvert quand ce client, venu retirer son argent, s'est vu répondre que son compte ne comportait aucun crédit et qu'aucune opération n'avait été inscrite.

Le client s'en est plaint au directeur de l'agence, puis aux services de la police judiciaire de la Sûreté de daïra de Khemis Miliana. Une plainte a été déposée le 5 novembre 2012 et les services de sécurité ont immédiatement ouvert une enquête.

Les investigations ont révélé que l'employé indélicat, demeurant à Miliana, ne figurait plus sur la liste du personnel de la banque et est actuellement sans emploi.

Déféré au parquet de Khemis Miliana, l'ex-employé de l'agence BEA, après avoir été entendu par le procureur de la République, a été placé sous mandat de dépôt, accusé de malversations et de détournement. Ce genre d'agissements, il faut le dire, n'est pas sans porter préjudice à l'organisme financier et à sa réputation auprès de sa clientèle.

Karim O.

Publicité

AVIS DE DÉCÈS

La famille Athmani, Chraïet ainsi que les moudjahiddate et moudjahiddine de la Wilaya historique I, zone 5, ont l'immense douleur d'annoncer le décès de leur chère mère et sœur

la moudjahida
Zaara ATHMANI,
épouse CHRAÏET,

survenu mardi 7 mai, à l'âge de 79 ans.

Que Dieu le Tout-Puissant lui accorde Sa Sainte Miséricorde et l'accueille en Son Vaste Paradis.

«A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons.»

Repose en paix, Zaara.